



Litige locataires fausse attestation d'herbergement

Par **LILOU**, le **09/06/2010** à **21:35**

Bonjour,

Mes locataires ont fournies une fausse attestation d'hergement à l'agence immobilère lors de la constitution du dossier afin d'éviter d'avoir a fournir des quittances de loyers prouvant qu'elles etaient à jour de leurs paiements.

Après recherches j'ai retrouver l'ancien propriétaire qui m'a confirmé qu 'elle ne payaient plus et qu'étaient parties en laissant un bien dégradé.

Quel pourrait etre mon recours je pense qu'il s'agit de faux et escroquerie ou bien d'abus de confiance.